PLUi des Courbes de l'Orne - Zonage Plan n° 1

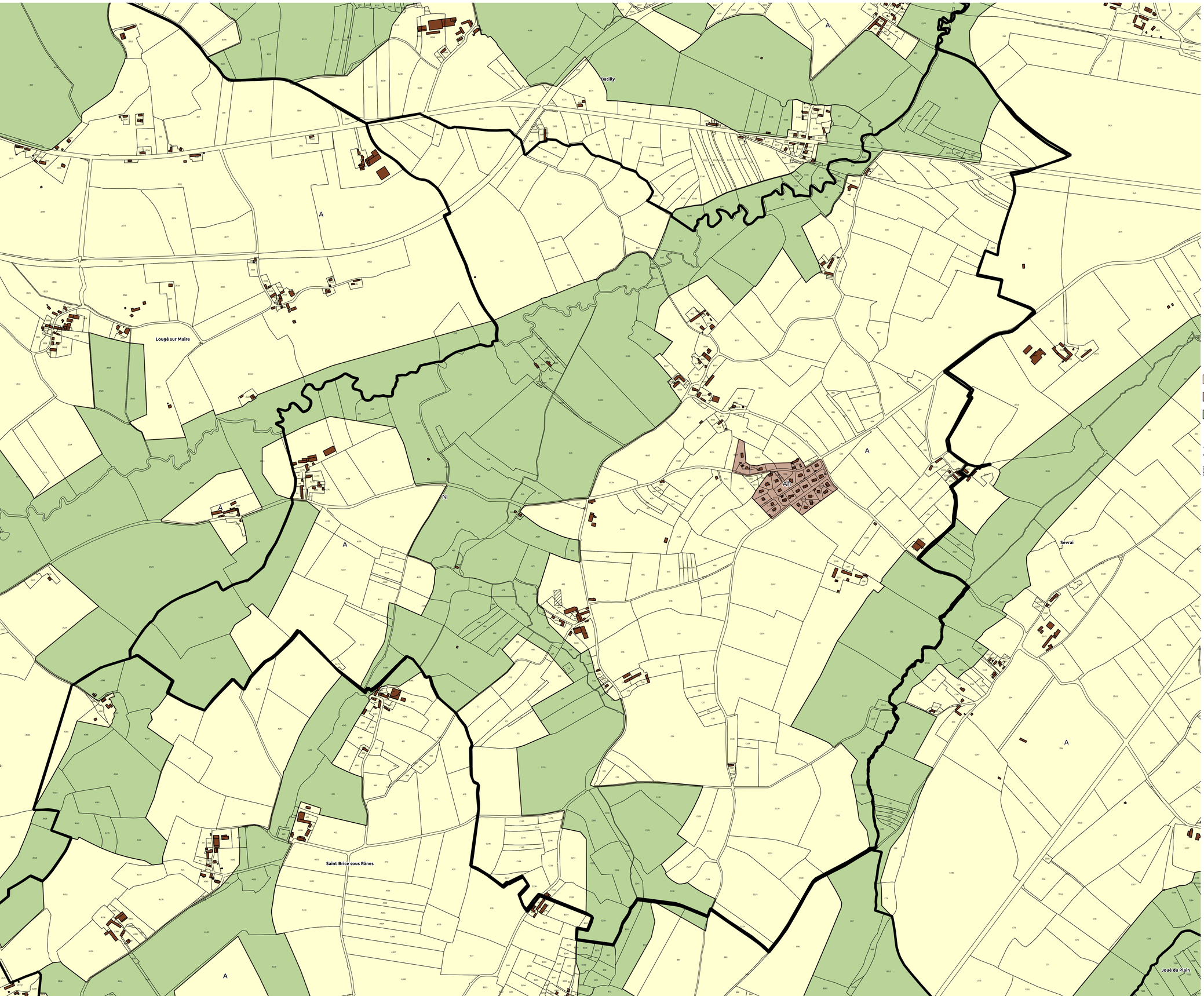

Argentan INTERCOM

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique Plan n°1

Saint-Ouen-sur-Maire

pièce n° 1 2 3 (A B C) 4 5

Les Courbes de l'Orne

Prescription : 24 juillet 2013
Arrêt : 15 avril 2019
Approbation : 17 décembre 2019

Pour le Président,
le vice-président délégué à l'urbanisme,
à l'aménagement, et au logement,
Michel LERAT

1. ZONAGE

- A : zone agricole
- Ah : secteur d'habitat isolé en zone agricole
- N : zone naturelle

3. INDICATIONS DIVERSES

- Bâti non cadastré

N° ER	Objet
SOM-Ø	-

0 0.25 0.5 km